

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Participation du Département au financement des travaux d'amélioration de la desserte routière de la Porte 4 du Grand Port Maritime de Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'abroger la délibération n°37 de la Commission permanente en date du 16 décembre 2016,
- de confirmer l'engagement du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône aux côtés des autres partenaires concernés par le financement des travaux d'amélioration de la desserte routière de la Porte 4, du Grand Port Maritime de Marseille,
- d'approuver la nouvelle convention de cofinancement et de partenariat, jointe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée